

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE - 2024 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARO

1. NOM : _____ # CARTE _____

2. Adresse complète (résidence) :

3. Quels sont les motifs de votre mise en candidature?

4. Quelle est (a été) votre implication communautaire?

5. Expérience de travail

6. Formation académique (facultative)

Je, soussigné(e) _____ pose ma
candidature au conseil d'administration de l'ARO lors des élections qui auront lieu **le 25
septembre 2024** à l'assemblée générale annuelle.

Proposeur 1

Nom : _____

Adresse : _____

No. carte : _____

Tél.: _____

Courriel: _____

Signature : _____

Proposeur 2

Nom : _____

Adresse : _____

No. carte: _____

Tél.: _____

Courriel : _____

Signature : _____

DATE : _____

AUX PERSONNES DÉSIRANT PRÉSENTER LEUR CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS POUR LA FORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS

Voici quelques informations pour la mise en candidature et pour l'élection :

Mise en candidature

- a) Tout membre actif qui désire être candidat remplit le bulletin de mise en candidature et doit être proposé par deux (2) membres actifs.
- b) Le candidat fait parvenir son bulletin de mise en candidature au secrétariat de l'ARO avant la date du **15 septembre 2024 avant 15 h** à l'attention de la direction générale.

Critères d'admissibilité

- a) Être membre actif de l'ARO depuis au moins 3 mois avant la date de la fermeture des mises en candidature;
- b) être proposé par deux (2) membres actifs;
- c) faire parvenir sa mise en candidature signée par le candidat et les deux (2) proposeurs à l'attention du président d'élection dans les délais prévus et (voir feuille de mise en candidature)
- d) s'enquérir lui-même, auprès du secrétariat, de la validité des membres qui ont signé son bulletin de mise en candidature.

Modalités

- a) Les membres du C.A. sont élus pour 2 ans par l'assemblée générale annuelle et selon le principe de l'alternance.
- b) Aussitôt après l'élection par l'assemblée générale, les membres du C.A. se réunissent pour l'élection du comité exécutif.